

## Compte rendu du CTM Travail-Emploi du 30 septembre 2021

En préalable, les élu-es CGT ont lu la déclaration [à retrouver sur notre site](#).

### Les (non-) réponses du DRH aux déclarations des organisations syndicales

Le DRH indique que le CTM des 21-22 octobre 2021 sera consacré aux effectifs et que des annonces seront faites concernant les revalorisations de C en B et de B en A (la ministre aurait négocié un « sort plus favorable » dans le cadre du projet de loi de finances 2022).

**OTE :** la DRH dit qu'elle va voir avec les DREETS et les SGC pour résoudre les problèmes et voir comment le ministère peut « *mettre la main à la pâte* » (par exemple dans les SGC des agent-es ne maîtrisent pas RenoiRH ou Chorus ce qui occasionne des retards dans la prise en charge des frais). Les services d'appui sont sursaturés d'appel. Des formations ont été proposées au ministère de l'intérieur pour « accélérer un meilleur fonctionnement » (*comme si ça fonctionnait déjà bien...*). Tout ce qui peut remonter est intéressant.

**Commentaire CGT :** *le problème c'est qu'on remonte mais on ne voit rien s'améliorer. Cette réforme est un gigantesque gaspillage de temps.*

**Lettres de mission :** il ya bien plus d'agent-es en lettres de mission (une soixantaine) que ce pensait l'Intérieur (une vingtaine). Un décompte précis a été fait. Il faut une mobilisation locale pour trouver des solutions (sic).

**Commentaire CGT :** *pourtant, le DRH a ignoré les dossiers que la CGT lui a remonté en juillet dernier sur demande du cabinet assurant que les reclassements auraient lieu. Nous les lui avons renvoyé et avons eu la réponse habituelle « nous revenons vers vous ».*

**Action sociale :** un « sac à dos » a été créé pour assurer le transfert des moyens et des crédits. Il n'est donc pas normal que les SGC répondent qu'il n'y a pas d'argent. Le DRH annonce un groupe de travail sur le sujet de l'action sociale avec les organisations syndicales.

**Télétravail :** En tout état de cause, le DRH nous adresse une fin de non-recevoir concernant la rétroactivité pour l'indemnisation du télétravail contraint durant la crise sanitaire. L'indemnité commence à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, avec un premier versement au premier trimestre 2022 (pour un montant de 220 euros par an). Les organisations syndicales sont unanimes pour dénoncer ce scandale, d'autant plus que durant dix-huit mois, la DRH nous avait assuré que les agents seraient indemnisé-es pour les nombreux frais dont ils ont dû s'acquitter (à mettre en perspective avec les économies substantielles que le ministère a fait sur le dos des agent-es).

### Arrêté portant sur la formation des inspecteur-trices du travail recruté-es par voie de détachement

Nous ne nous opposons bien sûr pas à la formation de futur-es collègues qui vont pourvoir des postes vacants (au prix d'un jeu de chaise musical interministériel toutefois) mais la CGT a voté contre ce projet au motif :

- que la durée de formation (neuf mois) est trop brève pour permettre une bonne appropriation des bases juridiques et outils de contrôle pour des collègues n'ayant pas de connaissance en droit du travail. Entre les six mois prévus pour les IT promus au choix (ou ces dernières années les ITS) et les dix-huit longs mois prévus pour les IET il y a sans doute un juste milieu à trouver ;
- que l'arrêté est moins précis sur les objectifs des enseignements, le contenu pédagogique et les critères d'évaluation de fin de formation (celle-ci se réduisant à un examen en commission sans détail sur les critères d'appréciation) ;
- que la direction de l'INTEFP se voit dotée d'une large autonomie pour la mise en œuvre des contenus des enseignements et du contenu pédagogique, sans davantage de précision dans l'arrêté.

La CGT revendique l'égalité en matière de formation : personne ne doit avoir de formation au rabais !

Enfin, nous avons rappelé que des besoins de formation restaient insatisfaits, notamment dans la perspective de notre revendication de passage de C en B et de B en A et que 800 contrôleur-euses du travail restaient sur le carreau. Nous attendons les annonces sur le sujet et maintenons notre revendication d'un passage sans condition de toutes et tous les CT en IT qui le souhaitent.